



**PLAN GOUVERNEMENTAL DE CONTRIBUTION**  
À L'OCCUPATION ET À LA VITALITÉ  
DES TERRITOIRES 2018-2020

Axel R-D/2016

**Chaudière-Appalaches**



Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire  
Direction du développement et de la coordination

ISBN : 978-2-550-81338-5 (PDF)

Dépôt légal – 2018

Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2018

## MOT DU MINISTRE



En 2014, le gouvernement du Québec a amorcé un important virage pour moderniser son approche à l'égard des régions. Il allait de soi que l'une des priorités serait d'assurer la vitalité et l'occupation de l'ensemble des régions.

Les gestes que nous avons accomplis ces dernières années illustrent bien notre intention de mieux adapter notre partenariat aux milieux municipal et régional. Le gouvernement a agi concrètement pour stimuler le développement de tous les territoires, et ce, en s'assurant que les moyens mis en œuvre prenaient leur assise en région.

D'ailleurs, lors des tournées de consultation que j'ai réalisées auprès des élus et des acteurs régionaux, il a été clairement reconnu que ces derniers étaient les mieux placés pour établir les priorités de leurs communautés selon leurs besoins et leurs réalités. Ces priorités constituent le cœur de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 lancée en décembre 2017.

Nous avons donc demandé aux ministères et organismes gouvernementaux assujettis à la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* de préciser leurs actions et leurs interventions en fonction des priorités de chaque région et de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

J'ai maintenant le plaisir de vous dévoiler l'ensemble de ces engagements qui se trouvent dans le Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020.

Chacune des régions du Québec étant unique, chacune a droit à son propre plan. Partout, nous travaillerons en collaboration avec les acteurs locaux pour élaborer des projets durables répondant aux défis spécifiques des communautés locales. L'époque où le gouvernement décidait seul des grandes stratégies sur l'ensemble du territoire est révolue! Désormais, c'est du bas vers le haut que les décisions se prennent.

Grâce au Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires, nos partenaires municipaux et régionaux seront davantage appuyés dans l'exercice des nouveaux pouvoirs qui leur ont été confiés.

Cela, j'en suis convaincu, favorisera le dynamisme des communautés sur l'ensemble du territoire québécois au bénéfice des citoyens.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Martin Coiteux', written in a cursive style.

**Martin Coiteux**

Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire  
Ministre de la Sécurité publique  
Ministre responsable de la région de Montréal



## **TABLE DES MATIÈRES**

<b>LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES.....</b>	<b>7</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>9</b>
<b>LES PRIORITÉS RÉGIONALES.....</b>	<b>10</b>
<b>LES RÉPONSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX AUX PRIORITÉS DE LA RÉGION DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES.....</b>	<b>11</b>
CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC.....	11
HYDRO-QUÉBEC.....	12
INVESTISSEMENT QUÉBEC.....	13
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS .....	14
MINISTÈRE DE LA FAMILLE .....	16
MINISTÈRE DE LA JUSTICE .....	18
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX .....	19
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE .....	22
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION.....	24
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION .....	26
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....	28
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES.....	30
MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION .....	32
MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE .....	34
MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS .....	36
MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS .....	38
MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF .....	41
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES .....	43
MINISTÈRE DU TOURISME.....	45
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE.....	47
SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC .....	50
SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC.....	52
<b>MISE EN ŒUVRE ET REDDITION DE COMPTES .....</b>	<b>53</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>54</b>
<b>ANNEXE .....</b>	<b>55</b>



## **LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES**

ACCORD	Action concertée de coopération régionale de développement
ATR	Association touristique régionale
AVC	Accident vasculaire cérébral
BOCA	Valorisation du bois Chaudière-Appalaches
CAR	Conférence administrative régionale
CAVAC	Centre d'aide aux victimes d'actes criminels
CCTT	Centre collégial de transfert d'entreprises
CDRQ	Coopérative de développement régional du Québec
CFTE	Conciliation famille-travail-études
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
CPE	Centre de la petite enfance
CSPQ	Centre de services partagés du Québec
DRSP	Direction régionale de santé publique
GESTIM	Système de gestion des titres miniers
HQ	Hydro-Québec
IPS	Infirmières praticiennes spécialisées
IQ	Investissement Québec
ITMAV	Initiative de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MCE	Ministère du Conseil exécutif
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MESI	Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
MF	Ministère de la Famille
MFFP	Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs
MIDI	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
MJQ	Ministère de la Justice
MO	Ministères et organismes
MRC	Municipalité régionale de comté
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTSS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MTMDET	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
MTO	Ministère du Tourisme
OC	Organisme communautaire
OCF	Organisme communautaire famille
OGAT	Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire
OVT	Occupation et vitalité des territoires
PAGES	Plan d'action gouvernemental en économie sociale

PAI	Plan d'action intersectoriel de prévention en santé
PAJ-SM	Programme d'accompagnement justice-santé mentale
PAM	Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PFM	Politique familiale municipale
PGPS	Politique gouvernementale de prévention en santé
PNSP	Programme national de santé publique
PRDTP	Plan régional des terres publiques
PRECA	Partenaires pour la réussite éducative en Chaudière-Appalaches
PREM	Plan régional d'effectifs médicaux
PSOC	Programme de soutien aux organismes communautaires
QADA	Québec ami des aînés
RPA	Résidence privée pour aînés
RPEP	Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection
RSSS	Réseau de la santé et des services sociaux
Sépaq	Société des établissements de plein air du Québec
SHQ	Société d'habitation du Québec
SIGÉOM	Système d'information géominière du Québec
TACEDD	Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable
TIR-SHV	Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie
TSA	Trouble du spectre de l'autisme
UPA	Union des producteurs agricoles
UQAR	Université du Québec à Rimouski
VVE	Viellir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec



## INTRODUCTION

Le Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020 pour la région de la Chaudière-Appalaches regroupe les actions prévues pour donner suite aux priorités de développement figurant dans la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 (Stratégie).

Le présent document répond ainsi à l'objectif central de la Stratégie, qui consiste à :

**Exiger de l'administration gouvernementale qu'elle réponde aux priorités des régions et qu'elle travaille à faire avancer les dossiers prioritaires de chaque région.**

Ce plan, d'une durée de deux ans, a été conçu de façon à offrir aux intervenants de la région de la Chaudière-Appalaches un outil permettant de répertorier facilement ces actions en lien avec leurs priorités telles qu'elles sont inscrites dans la Stratégie.

Plus concrètement, l'information est présentée dans une fiche préparée par chaque ministère et organisme concerné.

De façon générale, une première partie de la fiche présente l'offre de service de l'organisation, notamment sa mission ainsi que les programmes généraux qui sont d'intérêt pour la région et qui sont en mesure de répondre à plusieurs des priorités de celle-ci. La seconde expose, le cas échéant, les réponses particulières aux priorités de la région.

Finalement, une dernière section du document traite de la mise en œuvre de ce plan et des mécanismes prévus pour la reddition de comptes.

Rappelons que la Stratégie s'inscrit dans la foulée de l'important virage qu'a amorcé le gouvernement du Québec pour moderniser son approche envers les régions. Lancée en décembre 2017, la Stratégie s'articule autour de priorités de développement établies par les élus en région.

Pour en connaître davantage sur l'occupation et la vitalité des territoires et pour consulter les plans d'action des ministères et des organismes, visitez le site Web du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à l'adresse suivante :

[www.mamot.gouv.qc.ca/ovt](http://www.mamot.gouv.qc.ca/ovt)

## LES PRIORITÉS RÉGIONALES

Les intervenants de la région de la Chaudière-Appalaches ont établi les priorités suivantes :

- Priorité 1** Faire de l'innovation et du travail concerté et cohérent un réflexe en Chaudière-Appalaches en mettant en place des mécanismes de collaboration interMRC pour le développement régional
- Priorité 2** Encourager le développement du secteur bioalimentaire
- Priorité 3** Maximiser les retombées de la forêt dans les communautés avec une perspective de développement durable
- Priorité 4** Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles
- Priorité 5** Favoriser le transport des biens et des personnes en Chaudière-Appalaches
- Priorité 6** Faire du tourisme un moteur économique de développement des communautés en Chaudière-Appalaches
- Priorité 7** Mettre en valeur et donner accès à la culture
- Priorité 8** Bâtir une identité Chaudière-Appalaches forte et développer le sentiment d'appartenance à la région
- Priorité 9** Soutenir les entreprises dans leur accès à une main-d'œuvre de qualité et en nombre suffisant pour combler les besoins du marché du travail
- Priorité 10** Placer l'innovation et la culture entrepreneuriale au cœur du développement économique de la région
- Priorité 11** Accentuer les initiatives d'attraction, d'intégration et de rétention des nouveaux arrivants, incluant les personnes immigrantes
- Priorité 12** Favoriser des milieux de vie attractifs et dynamiques où les citoyens peuvent s'épanouir
- Priorité 13** Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

## **LES RÉPONSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX AUX PRIORITÉS DE LA RÉGION DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES**

### **CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC**

#### **L'offre de service**

Le Centre de services partagés du Québec (le Centre) a pour mission de fournir ou de rendre accessibles aux organismes publics les biens et les services administratifs dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, notamment en matière de ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles. Il se préoccupe de la disponibilité de ses services en région et de l'impact économique régional de son action.

À cet égard, le Centre offre des services aux organismes publics sur l'ensemble du territoire, et dispose de bureaux dans les régions de la Capitale-Nationale, du Bas-Saint-Laurent, de Montréal, et du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Au regard des priorités établies par les régions à travers la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 d'une part, et de la mission du Centre tournée particulièrement vers les ministères et organismes d'autre part, le Centre entend maintenir l'accessibilité et l'offre de ses services dans les régions, notamment dans les domaines des ressources humaines, financières, matérielles, informationnelles et communicationnelles.

L'atteinte de cet objectif se fera par les actions suivantes :

- La prise en compte de la régionalisation dans les stratégies d'acquisition;
- La disponibilité en région du service de dotation des postes offerts au gouvernement du Québec par l'entremise du système de dotation en ligne;
- L'organisation des séances d'examen dans les diverses régions administratives;
- La tenue d'événements promotionnels en emploi en région;
- La coordination, le soutien et la promotion du Programme gouvernemental de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées au sein des ministères et organismes présents en région;
- L'offre de services de mobilité cellulaire aux organismes publics à tarif avantageux par le biais de regroupements d'achats.

#### **Les réponses particulières aux priorités de la région de la Chaudière-Appalaches**

La région de la Chaudière-Appalaches n'a pas formulé de priorité interpellant le Centre de services partagés du Québec.

## HYDRO-QUÉBEC

### L'offre de service

Hydro-Québec fournit une alimentation électrique fiable et des services de grande qualité. Grâce à l'exploitation de la ressource hydraulique, nous contribuons de manière importante à la richesse collective et nous jouons un rôle central dans l'instauration d'une économie à faible empreinte carbone. Reconnue comme un leader de l'hydroélectricité et des grands réseaux électriques, nous exportons une énergie propre et renouvelable et valorisons notre expertise ainsi que nos innovations sur les marchés mondiaux. De plus, Hydro-Québec, en tant que société d'État, soutient sans réserve les efforts du gouvernement pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

Par ailleurs, Hydro-Québec poursuit activement l'expansion du Circuit électrique, le plus grand réseau de recharge public du Canada, comptant plus de 1 300 bornes de recharge pour véhicules électriques. Son déploiement dans l'ensemble des régions du Québec fait l'objet d'un plan basé sur des critères précis. L'objectif d'Hydro-Québec est de favoriser l'augmentation du nombre de véhicules électriques sur les routes du Québec en offrant un service de qualité aux utilisateurs. Le Circuit électrique, qui adapte ses activités aux exigences du marché, compte avoir installé 2 500 bornes de recharge à l'horizon 2020. Partout sur le territoire, Hydro-Québec veillera à la normalisation de ses stations de recharge dont l'installation nécessitera la participation de différents corps de métier. Le Circuit électrique facilitera les déplacements des électromobilistes en croissance exponentielle et stimulera ainsi le tourisme et l'activité économique dans toutes les régions du Québec. L'électrification des transports est un secteur porteur du développement durable et Hydro-Québec compte y jouer un rôle clé.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de la Chaudière-Appalaches

La région de la Chaudière-Appalaches n'a pas formulé de priorité interpellant Hydro-Québec.

### Autres actions pour la région de la Chaudière-Appalaches

#### **Diffuser un programme d'information sur l'intégration des installations d'Hydro-Québec au territoire et sur l'arrimage des planifications.**

Dans le cadre du renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), Hydro-Québec s'est engagée à donner d'ici 2021, sur l'ensemble du territoire, une formation sur Hydro-Québec et l'aménagement du territoire aux aménagistes de 90 % des MRC et des villes et agglomérations exerçant certaines compétences d'une MRC. En 2018, la formation devrait notamment être offerte dans la région de la Chaudière-Appalaches.

## INVESTISSEMENT QUÉBEC

### L'offre de service

Investissement Québec (la Société) a pour mission de favoriser la croissance de l'investissement au Québec, contribuant ainsi au développement économique et à la création d'emplois, et ce, dans toutes les régions. La Société met au service des entreprises une gamme complète de solutions financières, notamment des prêts, des garanties de prêt et de l'investissement en capital-actions afin de les soutenir à tous les stades de leur développement. De plus, elle est responsable de l'administration de mesures fiscales et de la prospection d'investissement à l'étranger.

Investissement Québec compte sur un solide réseau régional réparti dans 17 bureaux à travers le Québec afin d'assurer une couverture du territoire québécois, une présence auprès des dirigeants d'entreprises et d'être à l'affût des enjeux régionaux. Dotée d'un coffre à outils financiers diversifié et unique, Investissement Québec est un partenaire privilégié pour les entreprises de toutes les régions du Québec.

La Société est également présente dans les différents comités régionaux afin de soutenir le développement régional en concertation avec les autres ministères et organismes. C'est le cas, par exemple, des conférences administratives régionales, des groupes tactiques d'intervention, des tables d'action en entrepreneuriat, des comités interministériels, etc.

Enfin, Investissement Québec a lancé, en 2016-2017, avec plusieurs partenaires, l'Initiative manufacturière Investissement Québec afin de dynamiser le secteur manufacturier partout au Québec et ainsi assurer une création de richesse. L'initiative a pris son envol avec une importante tournée de toutes les régions du Québec, au cours de laquelle les acteurs clés du secteur manufacturier québécois ont rencontré des entreprises afin de les inciter à innover et de leur donner les moyens de le faire. Compte tenu du succès de cette tournée, Investissement Québec a poursuivi cette campagne, encore une fois dans toutes les régions, pour une deuxième année consécutive.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de la Chaudière-Appalaches

#### **Priorité 2**

Encourager le développement du secteur bioalimentaire

#### **Priorité 3**

Maximiser les retombées de la forêt dans les communautés avec une perspective de développement durable

#### **Priorité 10**

Placer l'innovation et la culture entrepreneuriale au cœur du développement économique de la région

Pour répondre à ces priorités, Investissement Québec entend :

- Offrir aux entreprises de la région du financement qui répond à leurs besoins;
- Intensifier le démarchage en rencontrant des entreprises non clientes;
- Inciter les entreprises manufacturières à prendre le virage technologique;
- Financer des projets d'entreprises d'économie sociale;
- Organiser, avec les partenaires concernés, la troisième tournée régionale de l'Initiative manufacturière Investissement Québec.

## MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

### Les réponses particulières aux priorités de la région de la Chaudière-Appalaches

#### Priorité 1

Faire de l'innovation et du travail concerté et cohérent un réflexe en Chaudière-Appalaches en mettant en place des mécanismes de collaboration interMRC pour le développement régional

- Collaborer aux initiatives régionales de travail concerté en matière de développement culturel;
- Favoriser les rapprochements entre les MRC et les organismes culturels de la région en accompagnant ceux-ci dans le développement de partenariats et de projets communs;
- Organiser annuellement une journée d'information et de réseautage pour les agents culturels de la Chaudière-Appalaches;
- Instaurer une journée de travail visant à développer des actions concertées dans le domaine culturel.
- Accompagner des projets culturels régionaux qui touchent plusieurs MRC et villes détenant une entente de développement culturel.

#### Priorité 7

Mettre en valeur et donner accès à la culture

- Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations;
- Accompagner les milieux municipaux dans leur démarche d'élaboration d'une politique culturelle et d'un plan d'action déterminant les priorités d'intervention du milieu concerné en matière de développement culturel;
- Encourager les milieux qui souhaiteraient inclure la participation de partenaires privés dans ces ententes afin de maximiser les retombées des investissements publics;
- Contribuer à l'amélioration des équipements et infrastructures culturelles pour favoriser l'accessibilité à la culture, augmenter la participation citoyenne et soutenir les processus de création :
  - Le MCC s'engage à viser l'amélioration de la desserte en équipements culturels du secteur sud de la région avec la collaboration des MRC et des municipalités concernées.
- Rapprocher la culture des jeunes et de la collectivité, notamment par la relation entre la culture et l'éducation, en soutenant l'amélioration de l'offre de sorties et d'activités culturelles pour la petite enfance et tout au long du parcours éducatif, en collaborant avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le ministère de la Famille;
- Accompagner les organismes et les partenaires admissibles aux programmes d'aide financière du MCC pour une offre culturelle riche et diversifiée.

#### Priorité 8

Bâtir une identité Chaudière-Appalaches forte et développer le sentiment d'appartenance à la région

- Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations :
  - Accompagner les milieux qui souhaiteraient caractériser leur territoire ou inventorier leurs composantes culturelles.
- Accompagner les milieux qui souhaiteraient développer des outils ou des activités de sensibilisation visant à renforcer l'identité régionale;

- Participer aux projets régionaux de mise en valeur des paysages initiés par le milieu;
- Accompagner les milieux dans la valorisation des composantes culturelles locales ou régionales (le paysage, le patrimoine culturel, l'architecture, l'espace public et l'art public) et ainsi développer une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement du sentiment d'appartenance de la population et contribuant à l'attractivité des milieux;
- Accompagner la région dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission de son patrimoine culturel.

### **Priorité 12**

Favoriser des milieux de vie attractifs et dynamiques où les citoyens peuvent s'épanouir

- Accompagner les services des bibliothèques municipales qui agissent souvent comme lieux privilégiés pour l'accès à la culture;
- Accompagner les milieux intéressés à développer ou à maintenir un projet multifonctionnel intégrant une bibliothèque publique.

## MINISTÈRE DE LA FAMILLE

### L'offre de service

Le ministère de la Famille (Ministère) a pour mission de contribuer au développement du Québec en favorisant l'épanouissement des familles, le développement des enfants et la contribution sociale, économique et professionnelle des aînés.

Le Ministère contribue à créer des milieux de vie et des environnements favorables aux familles et à favoriser le développement des jeunes enfants en visant l'égalité des chances pour tous et une transition harmonieuse vers l'école. Il soutient les parents dans leur volonté d'équilibrer leurs responsabilités professionnelles et familiales par des programmes qui permettent l'accès à des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité. En plus du financement des infrastructures des CPE, le Ministère procure les ressources nécessaires au financement des dépenses de fonctionnement des services de garde éducatifs à l'enfance. Le Ministère procède d'ailleurs à des exercices de révision de l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance en fonction de la demande, c'est-à-dire des besoins, et ce, en collaboration avec les comités consultatifs sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance de chaque région administrative, en plus de participer aux travaux de concertation régionale pertinents.

Les mesures d'aide à la famille permettent notamment le soutien financier à des organismes communautaires Famille dans toutes les régions du Québec, le soutien aux municipalités et municipalités régionales de comté (MRC) qui désirent élaborer des politiques familiales municipales (PFM), la mise en œuvre et le suivi des engagements pris relativement à la lutte contre l'intimidation et, enfin, le soutien aux enfants par le Soutien financier aux services de surveillance d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans ainsi que par le développement du réseau de pédiatrie sociale en communauté.

Les programmes offerts par le Ministère permettent aussi de favoriser le vieillissement actif au sein de la société québécoise, de lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées et de soutenir les aînés en situation de vulnérabilité. Pour ce faire, le Ministère met en œuvre le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées, qui couvre la période 2017-2022 (PAM 2017-2022), ainsi que la politique Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec (VVE). De plus, il soutient financièrement des initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité (ITMAV) ainsi que des projets qui encouragent le partenariat, la concertation et la collaboration entre les acteurs du milieu grâce au programme Québec ami des aînés (QADA), programme qui vise à susciter la participation des personnes âgées au développement social, économique et culturel de leur communauté. Finalement, les municipalités et MRC qui désirent élaborer des politiques et des plans d'action pour adapter leur milieu de vie au vieillissement de la population ont accès au Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA).

### Les réponses particulières aux priorités de la région de la Chaudière-Appalaches

#### Priorité 12

Pour favoriser des milieux de vie attractifs et dynamiques où les citoyens peuvent s'épanouir, le Ministère entend :

- Favoriser la réussite éducative par la mise en œuvre de la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans ainsi que par un ensemble de mesures pour soutenir et assurer, notamment



par l'encadrement législatif et réglementaire, la qualité des mesures de soutien financier et la publication de documents et d'outils qui appuient les interventions dans les services de garde;

- Poursuivre sa participation aux travaux des instances de concertation régionale (CAR, Groupe de travail pour le développement des enfants 0-5 ans, PRECA, TIR-SHV et Alliance des partenaires en développement social de la Chaudière-Appalaches);
- Soutenir le développement de milieux de vie et d'environnements favorables aux familles par l'accompagnement des municipalités et MRC dans l'élaboration ou la mise à jour de leur PFM; le soutien financier de différents organismes communautaires (OCF et OC qui offrent des activités de haltes-garderies communautaires); le soutien financier de différents organismes afin qu'ils offrent des services de surveillance aux parents d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans qui fréquentent l'école secondaire; le soutien à la CFTE pendant les longs congés scolaires par le programme de soutien à des projets de garde lors de ces périodes de congé;
- Encourager la participation pleine et entière des personnes âgées par l'élaboration et la diffusion, en coresponsabilité avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, d'un second plan d'action VVE pour la période 2018-2023 ainsi que par l'aide financière offerte dans le cadre du programme de soutien à la démarche MADA et du programme QADA;
- Soutenir, par le biais du programme Ensemble contre l'intimidation, des projets qui visent à venir en aide aux personnes victimes, témoins ou auteurs d'actes d'intimidation.

## MINISTÈRE DE LA JUSTICE

### L'offre de service

Le ministère de la Justice du Québec (MJQ) exerce un rôle unique et essentiel au sein de la société québécoise. Il assume la responsabilité gouvernementale en matière de justice, laquelle constitue l'une des assises de notre société civile et démocratique.

D'une part, en soutien aux tribunaux judiciaires (Cour d'appel, Cour supérieure et Cour du Québec), le MJQ fournit des services de justice sur l'ensemble du territoire québécois. Il compte ainsi sur un réseau de plus de 90 palais de justice et points de service de justice, répartis dans toutes les régions du Québec. De plus, il doit constamment déployer des efforts et consentir des investissements pour maintenir et améliorer les infrastructures immobilières et technologiques en place.

D'autre part, le MJQ trouve important que l'ensemble des citoyennes et des citoyens du Québec aient accès aux services de justice et qu'ils soient informés de leurs droits. Il trouve aussi important que les victimes d'actes criminels, les personnes vulnérables, les communautés autochtones et tout autre groupe d'utilisateurs particulier soient soutenus, accompagnés et orientés dans leurs démarches dans le système judiciaire. Pour ce faire, le MJQ, en collaboration avec de nombreux partenaires du système de justice, a mis en place, au fil des années, des organismes (centres d'aide aux victimes d'actes criminels [CAVAC], centres de justice de proximité, etc.) ainsi que des services et des mesures (programme d'accompagnement en santé mentale, programme de mesure de recharge pour adultes, etc.) en vue de venir en aide aux divers groupes d'utilisateurs du système de justice. Le MJQ entend poursuivre leur déploiement au cours des prochaines années.

En matière d'occupation et de vitalité des territoires, les actions du MJQ s'articulent donc autour des deux axes suivants : l'offre de services de proximité et l'adaptation des services aux clientèles régionales.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de la Chaudière-Appalaches

#### L'adaptation des services aux clientèles régionales

##### **Priorité 13**

Pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment à l'égard des personnes en situation de vulnérabilité, en collaboration avec ses partenaires, le MJQ entend :

- Implanter dans la région de la Chaudière-Appalaches le Programme d'accompagnement justice-santé mentale (PAJ-SM) pour accompagner les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale qui font l'objet d'accusations d'infractions sommaires.

## MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

### L'offre de service

Le MSSS veille à ce que les services de santé soient adaptés aux différentes réalités territoriales et aux besoins des communautés. Le MSSS doit notamment exercer les fonctions nationales de santé publique, assurer la coordination interrégionale des services, s'assurer que les mécanismes de coordination des services entre les établissements de santé et de services sociaux (ci-après appelés établissements) sont fonctionnels; répartir équitablement les ressources financières, humaines et matérielles entre les régions et voir au contrôle de leur utilisation.

Le MSSS exerce sa mission en partageant ses responsabilités avec les établissements, répartis dans 18 régions sociosanitaires. Cette structure se fonde sur l'idée qu'une certaine proximité d'une organisation avec son milieu assure une meilleure correspondance entre les services et les besoins et une adaptation à la réalité des milieux. Les établissements ont la responsabilité d'offrir des services de santé et des services sociaux de qualité qui sont accessibles, continus, sécuritaires et respectueux des droits des personnes. Ainsi, leurs actions et leurs partenaires se situent à l'échelle locale (ex. : communautés, municipalités, milieu scolaire) et régionale.

Pour parvenir à déployer cette gamme de services avec efficience, les CISSS/CIUSSS partagent avec des partenaires territoriaux une responsabilité collective à l'égard d'une offre de services intégrés correspondant aux besoins de la population du territoire et visant à favoriser le maintien ou l'amélioration de la santé et du bien-être de cette population. Les communautés sont des milieux de vie déterminants au regard de la santé et de la qualité de vie de la population. Il importe donc qu'elles offrent des environnements sains et sécuritaires et qu'elles rendent les choix favorables à la santé plus accessibles. En même temps, il est important que les citoyens aient la possibilité d'agir sur les divers facteurs qui influencent leur santé et d'exercer leur pleine participation sociale.

Pour assumer cette responsabilité dite « populationnelle », les CISSS/CIUSSS et leurs partenaires doivent rendre accessible un ensemble d'interventions et de services le plus complet possible, à proximité du milieu de vie des personnes. Ils doivent également assurer la prise en charge et l'accompagnement de ces personnes par le système de santé et de services sociaux. Les partenaires avec lesquels les CISSS/CIUSSS partagent cette responsabilité populationnelle comprennent notamment les cliniques médicales, les entreprises d'économie sociale et des acteurs d'autres secteurs d'activité tels que les milieux scolaire, municipal, emploi, etc. Le partage de la responsabilité populationnelle entre tous les acteurs appelle à un effort d'intégration locale, territoriale et régionale.

Le MSSS désire s'assurer que la population de chaque région ait un niveau d'accès équitable aux services de première ligne et spécialisés, tout en étant adaptés aux différentes réalités des nombreux territoires qui composent le Québec. La création et le maintien d'environnements favorables au développement de communautés saines et sécuritaires, tout comme l'amélioration des conditions et de la qualité de vie des personnes, sont également une visée importante pour le MSSS et le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS), dans la perspective d'améliorer la santé de la population et de réduire les inégalités sociales de santé.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de la Chaudière-Appalaches

#### Priorités 12 et 13

Voici des exemples de mesures et d'approches réalisées par le MSSS, en partenariat avec les établissements de santé et de services sociaux et les partenaires sociosanitaires locaux, afin de lutter contre la pauvreté et

l'exclusion sociale et de favoriser des milieux de vie attractifs et dynamiques où les citoyens peuvent s'épanouir.

- Réalisation des objectifs du plan stratégique 2015-2020, notamment les suivants :
  - Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie afin de prévenir les maladies chroniques et les cancers (Objectif 1);
  - Améliorer l'accès aux soins et aux services professionnels de première ligne (Objectif 4);
  - Réduire le temps d'attente à l'urgence (Objectif 5);
  - Assurer des soins et des services spécialisés dans des délais médicalement acceptables (Objectif 6);
  - Améliorer les services de soutien à domicile de longue durée (Objectif 10);
  - Consolider l'adaptation des soins et des services aux conditions des personnes âgées (Objectif 11);
  - Faciliter le développement optimal et la participation sociale des enfants et des jeunes adultes ayant une déficience ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA) (Objectif 13);
  - Améliorer la réponse aux besoins des personnes présentant des troubles mentaux graves (Objectif 14);
  - Intensifier l'offre de service en dépendance et en itinérance dans le réseau (Objectif 15);
  - Améliorer le soutien aux familles en situation de négligence (Objectif 16);
  - Favoriser la disponibilité et l'utilisation optimale de la main-d'œuvre du réseau (Objectif 18).
- Mise en œuvre du Programme national de santé publique (PNSP) 2015-2025. Plus particulièrement en :
  - Collaborant à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques favorables au développement global des enfants et des jeunes liées notamment aux conditions de vie des familles, à l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance et à la réussite éducative (Service 1.12);
  - Collaborant à la planification et à la mise en œuvre d'une approche intégrée favorisant la santé et le maintien de l'autonomie des aînés vivant à domicile et en hébergement, notamment liée à la création d'environnements physiques sains et sécuritaires ainsi qu'aux problématiques psychosociales, incluant la maltraitance, l'isolement et à la santé dentaire (Service 2.5);
  - Soutenant les initiatives favorisant le développement et le renforcement des capacités des communautés d'agir sur leurs conditions de vie et leur environnement (Service 2.10);
  - Collaborant à la planification et à la mise en œuvre d'initiatives visant l'aménagement et le développement d'infrastructures favorables à un mode de vie physiquement actif et à la sécurité dans les milieux de vie, particulièrement dans les communautés mal desservies ou défavorisées et l'accès physique et économique à des aliments de qualité dans les milieux de vie, particulièrement dans les communautés mal desservies ou défavorisées (Service 2.12);
  - Collaborant à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques favorables à la santé, notamment associées aux saines habitudes de vie et aux comportements sains et sécuritaires, à la qualité et à la sécurité de l'environnement physique et aux conditions de vie et au vieillissement de la population en santé (Service 2.14).
- Mise en œuvre de la politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS) et Plan d'action intersectoriel de prévention en santé (PAI), spécialement les mesures suivantes :
  - Favoriser les actions du milieu visant à maintenir et à améliorer la qualité de vie dans les quartiers et les communautés (Mesure 2.2);
  - Favoriser l'accès de l'ensemble de la population à des activités et à des installations extérieures et intérieures contribuant à l'adoption et au maintien d'un mode de vie physiquement actif, en toute saison (Mesure 2.3);
  - Soutenir les initiatives associées à la santé et au bien-être des aînés dans le cadre de la démarche « Municipalité amie des aînés » (Mesure 2.4);
  - Outiller le milieu municipal afin qu'une analyse des effets potentiels sur la santé soit intégrée de façon plus systématique dans les démarches de planification territoriale (Mesure 2.6);

- Soutenir les intervenants des secteurs du transport et de l'aménagement du territoire dans la mise en place d'initiatives favorisant la mobilité durable (Mesure 2.8);
- Favoriser l'accès physique et économique à une saine alimentation, particulièrement dans les communautés défavorisées ou isolées géographiquement (Mesure 3.1);
- Accroître l'offre de logements sociaux et communautaires (Mesure 3.5).
- Poursuite de l'allocation des ressources destinée aux établissements et aux organismes communautaires du réseau de la santé et des services sociaux dans une perspective d'équité interrégionale.
  - Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des investissements additionnels en santé et en services sociaux de 300 millions de dollars à compter de 2018-2019 pour assurer à la population de chaque région un niveau d'accès comparable aux services de première ligne et spécialisés. En ce qui concerne Chaudière-Appalaches, ce sont 16 426 800 \$ qui sont alloués pour 2018-2019.
- Poursuite de la réalisation des PREM visant à assurer une plus grande équité d'accès aux services médicaux;
- Poursuite de l'offre d'un service de mammographie mobile pour desservir les régions qui n'ont pas de laboratoire d'imagerie médicale offrant ce service à proximité;
- Poursuite des services d'hôtellerie pour les personnes touchées par le cancer et leurs proches;
- Déploiement de 2 000 infirmières praticiennes spécialisées (IPS) dans tout le RSSS d'ici 2024-2025;
- Déploiement de services de proximité et soutien à la qualité et à l'accès aux services de santé mentale;
- Renforcement de la capacité des personnes à prendre en charge leur santé et leur bien-être ou celui de leurs proches, les soutenir en situation de crise et de les orienter, au besoin, vers les ressources les plus appropriées par Info-Santé et Info-Social 811;
- Poursuite de la mise en œuvre du programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique qui vise à structurer l'offre de service en aide domestique, à soutenir financièrement la demande des personnes âgées en perte d'autonomie et à lutter contre le travail au noir;
- Soutien financier aux organismes communautaires en santé et en services sociaux au Québec par le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC).

### **Spécifiquement dans la Stratégie OVT, le MSSS s'engage à :**

- Soutenir la Direction régionale de santé publique (DRSP) de Chaudière Appalaches dans ses actions intersectorielles visant à créer et à maintenir des environnements favorables au développement de communautés saines et sécuritaires. Par exemple, une représentante de la DRSP coordonne les travaux de l'Alliance des partenaires en développement social. Cette instance de concertation, tout comme la DRSP, peuvent être en soutien aux travaux des élus en matière d'intervention territoriale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (priorité 13 de la région);
- Accroître l'accès aux modalités de soins par télésanté;
- Déployer les trajectoires de soins pour les personnes à risque ou ayant subi un accident vasculaire cérébral (AVC) dans toutes les régions du Québec;
- Implanter les trajectoires de soins concernant le traitement des infarctus aigus du myocarde dans toutes les régions du Québec;
- Déployer les services de sage-femme dans toutes les régions du Québec;
- Assurer la sécurité et le bien-être des personnes âgées habitant dans une résidence privée pour aînés (RPA);
- Développer de nouvelles places et des mesures alternatives pour favoriser l'utilisation optimale des lits de courte durée en centres hospitaliers dans toutes les régions du Québec.

## MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

### L'offre de service

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) exerce un rôle déterminant dans la mise en place de règles et de structures favorisant l'amélioration de la sécurité au sein des différentes régions du Québec. À cette fin, il collabore avec plusieurs partenaires, dont les municipalités, leurs organisations policières et leurs services de sécurité incendie, ainsi qu'avec de nombreux organismes communautaires pour voir à la sécurité des individus, de leurs biens et de leur milieu de vie.

En matière de **services correctionnels**, le Ministère, avec l'appui d'un important réseau de partenaires gouvernementaux et d'organismes communautaires, contribue à la protection de la société en offrant des programmes et des services qui viennent soutenir, d'une part, l'administration de la justice et, d'autre part, les personnes contrevenantes dans leur démarche de réinsertion sociale en les aidant à devenir des citoyens respectueux des lois. Dans la région, ce rôle est joué par la Direction des services professionnels correctionnels Sainte-Foy-Chaudière-Appalaches.

En matière d'**affaires policières**, le Ministère est responsable notamment de l'application de la Loi sur la police et de la production ainsi que de la mise à jour du *Guide sur les pratiques policières*. Avec neuf postes MRC et son poste autoroutier répartis sur le territoire, la Sûreté du Québec fournit des services complémentaires à ceux des corps municipaux et autochtones et parfois assure le service dans les endroits non desservis par ces derniers. Le Ministère investit par ailleurs dans plusieurs programmes visant à lutter contre le crime, lesquels sont offerts à toutes les municipalités.

En matière de **sécurité civile et de sécurité incendie**, le Ministère encadre, par la Loi sur la sécurité civile et les règlements qui en découlent, les actions et les responsabilités des municipalités. Il se fait également partenaire des municipalités dans le financement de projets de prévention en vue de réduire les dommages en situation de sinistres et d'accroître la résilience de la population par rapport à certains événements. La Direction régionale de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et du Nunavik soutient les municipalités de la région dans leur préparation, leurs interventions et leur rétablissement lorsque des événements causent des dommages importants aux biens et aux infrastructures sur leur territoire.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de la Chaudière-Appalaches

#### Priorité 9

Dans ses efforts pour soutenir les entreprises dans leur accès à une main-d'œuvre de qualité et en nombre suffisant pour combler les besoins du marché du travail, le MSP propose de :

- Favoriser l'accès à certaines formations professionnelles aux personnes contrevenantes hébergées au Centre résidentiel communautaire Beauce en collaborant avec les services spécialisés en réinsertion sociale RÉHAB.

### **Priorité 13**

Afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le MSP propose de :

- Soutenir les milieux municipaux de moins de 100 000 habitants dans leurs démarches relatives à la sécurité et au mieux-être de leurs citoyens à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Les projets ont déjà été définis dans le cadre du programme.

## MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

### L'offre de service

Le MAPAQ offre de l'accompagnement et de l'aide financière pour soutenir l'essor du secteur bioalimentaire, favoriser l'innovation et renforcer les synergies entre les différents acteurs. Ce soutien prend diverses formes et permet de répondre à des besoins sur le plan de la formation agricole, de la promotion et de la mise en marché, du développement de la main-d'œuvre, de la recherche et du développement, de la gestion des risques, de l'accessibilité aux services vétérinaires, du développement durable des entreprises et des services-conseils.

En raison de sa présence sur le territoire et par ses interventions, le MAPAQ s'efforce de tenir compte des réalités propres à chacun, de soutenir la mise en œuvre d'actions qui s'inscrivent dans les priorités régionales et de leur donner les moyens de se concrétiser.

En effet, dans l'ensemble des régions du Québec, les directions régionales du Ministère sont ancrées dans la réalité de leur milieu et elles peuvent intervenir pour accroître le potentiel varié du secteur bioalimentaire avec l'aide de soutiens financiers et par l'accompagnement. Des conseillers spécialisés offrent leur expertise pour répondre aux besoins spécifiques du secteur bioalimentaire, notamment en ce qui concerne la relève, les pratiques agroenvironnementales, les pêches ainsi que l'aquaculture commerciales, la transformation alimentaire, le développement des entreprises et des produits, la commercialisation et la santé animale.

Les réponses aux priorités régionales de développement du secteur bioalimentaire ont été élaborées par les directions régionales du Ministère, qui sont les plus à même d'adapter l'intervention ministérielle aux particularités et aux besoins des intervenants.

Cette approche territoriale de l'intervention ministérielle s'inscrit en cohérence avec la Politique bioalimentaire 2018-2025 *Alimenter notre monde* lancée le 6 avril 2018. Celle-ci vise notamment à développer l'attractivité des territoires, à renforcer la synergie entre les territoires et le secteur bioalimentaire ainsi qu'à miser sur les potentiels des territoires par une intervention adaptée à leurs spécificités.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de la Chaudière-Appalaches

#### Priorité 2

Afin d'encourager le développement du secteur bioalimentaire par la mise en marché des produits, par des projets de commercialisation, de nouveaux modèles d'entreprise, la diversification de la production, la conception d'outils facilitant l'accès aux terres agricoles et le soutien à la relève des entreprises, le MAPAQ s'engage à :

- Poursuivre son accompagnement, à l'endroit des entreprises de la région, en matière de transformation et de commercialisation;
- Poursuivre son implication auprès du comité de développement agroalimentaire des Appalaches et de la relève qui souhaite utiliser les terres-écoles;
- Poursuivre son offre de service à la disposition des clients, des conseillers en matière de développement régional et sectoriel, notamment en les accompagnants au cours des différentes étapes de leur projet.



De plus, afin d'encourager le développement du secteur bioalimentaire par la mise en commun d'initiatives issues des plans de développement de la zone agricole (PDZA), le MAPAQ entend :

- Poursuivre son soutien financier et professionnel afin de mettre en œuvre la planification stratégique issue d'actions identifiées dans les différents PDZA de la région.

## MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION

### L'offre de service

Le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) a pour mission de soutenir la croissance des entreprises, l'entrepreneuriat, la science, l'innovation ainsi que l'exportation et l'investissement. Il coordonne l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie numérique du Québec. Il conseille également le gouvernement en vue de favoriser le développement économique de toutes les régions du Québec, et ce, dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable.

Pour réaliser sa mission, le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- Administration des sommes qui lui sont confiées afin d'assurer l'exécution de projets de développement économique;
- Appui au développement de l'entrepreneuriat collectif (coopératives et économie sociale) ainsi qu'aux entrepreneurs (création, développement et transfert d'entreprises);
- Conception et mise en œuvre, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, de stratégies de développement et de programmes d'aide;
- Coordination des interventions gouvernementales relatives au développement du numérique;
- Coordination gouvernementale des mesures d'allègement réglementaire;
- Délivrance d'attestations et de certificats relatifs aux crédits d'impôt et aux congés fiscaux sous sa responsabilité, et administration de lois;
- Élaboration d'offres intégrées et coordination des interventions gouvernementales pour appuyer la réalisation de projets d'investissement majeurs;
- Harmonisation des actions gouvernementales en matière de développement économique, de recherche, de science, de technologie et d'innovation;
- Offre de service aux entreprises sous forme d'accompagnement-conseil et de soutien au développement de leurs activités commerciales;
- Orientation et coordination de la prospection d'investissements, de l'expansion des marchés et de la concrétisation des activités qui en découlent;
- Promotion à l'étranger des produits et services québécois;
- Promotion des intérêts du Québec lors de la négociation de tout accord national ou international qui concerne le commerce.

Les actions du Ministère en matière d'occupation et de vitalité des territoires s'inscrivent dans la vision économique du gouvernement, laquelle repose sur trois piliers : l'entrepreneuriat, le manufacturier innovant et les exportations. Ces actions permettent d'appuyer, avec la collaboration des directions régionales du Ministère, la mise en œuvre des priorités qui ont été définies par les territoires.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de la Chaudière-Appalaches

#### Priorité 10

Placer l'innovation et la culture entrepreneuriale au cœur du développement économique de la région

- En lien avec cette priorité, le MESI appuie dans la région trois créneaux d'excellence de la démarche ACCORD, soit les créneaux Vallée de la Plasturgie, Valorisation du bois dans l'habitation (BOCA) et Matériaux textiles techniques, en collaboration avec les régions du Centre-du-Québec et de la Montérégie;

- L'élaboration d'un plan de développement de la zone IP de Québec-Lévis se fait en concertation avec les intervenants régionaux. Le gouvernement finance jusqu'à 70 % des dépenses associées à la réalisation de ces plans de développement, et ce, jusqu'à concurrence de 125 000 \$. La direction régionale coordonne et soutient la réalisation des travaux des comités locaux;
- Dans le cadre du PAGES 2015-2020, le MESI soutient financièrement les pôles régionaux d'économie sociale et la CDRQ pour qu'ils promeuvent et soutiennent le développement de l'entrepreneuriat collectif. Le Pôle d'économie sociale de Chaudière-Appalaches et le point de service régional de la CDRQ pourront donc, en collaboration avec la direction régionale du MESI, aider la région dans cette priorité;
- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MESI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

## MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### L'offre de service

Les écoles, les commissions scolaires, les collèges et les universités jouissent d'une grande autonomie de gestion pour tenir compte des caractéristiques et des besoins des communautés présentes sur leur territoire. Ils sont ancrés dans la communauté et sont pleinement engagés dans l'accroissement du niveau de scolarité et le développement socio-économique de leur région respective.

Par ailleurs, le MEES participe aux grandes orientations du Québec en matière d'activité physique, de loisir, de plein air et de sport. Pour ce faire, il s'assure de coordonner les efforts déployés par les partenaires nationaux et régionaux responsables du développement de ces domaines et les accompagne à cette fin, permettant ainsi de répondre aux besoins reconnus.

Ainsi, les actions mises en œuvre par le MEES pour répondre aux priorités régionales, énoncées ci-dessous, tiennent compte de ces réalités.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de la Chaudière-Appalaches

#### Priorité 6

Faire du tourisme un moteur économique de développement des communautés en Chaudière-Appalaches

- Les organismes municipaux, scolaires et de loisirs de la Chaudière-Appalaches peuvent obtenir un soutien financier du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, notamment avec le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives ou le Programme de remplacement des systèmes de réfrigération. À titre d'exemple, pour la région, le MEES a financé la construction d'un complexe aquatique multifonctionnel à Lévis.

D'autres initiatives locales et régionales sont également financées, notamment par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.

#### Priorité 9

Soutenir les entreprises dans leur accès à une main-d'œuvre de qualité et en nombre suffisant pour répondre aux besoins du marché du travail

- Les cinq grandes orientations du Plan d'action gouvernemental sur l'adéquation formation-emploi déploient une approche concertée entre les milieux de l'éducation et du travail afin, notamment, de repérer les déséquilibres en matière de compétences, de proposer des solutions de formation et d'apprentissage et d'informer la population et les décideurs à propos des besoins en main-d'œuvre et des programmes de formation.

Cette volonté de lier les milieux de l'éducation et du travail est bien présente au postsecondaire. En effet, les cégeps de la Chaudière-Appalaches bénéficient d'un financement ministériel afin de développer et de mettre en œuvre des programmes qui seront offerts en alternance travail-études, et de concevoir des projets visant à accroître les apprentissages en milieu de travail. Ces deux options facilitent la structuration de séquences d'apprentissage en classe et en entreprise.

Le MEES octroie, de plus, un financement supplémentaire aux universités en région, dont l'UQAR – Campus de Lévis, afin qu'elles diversifient l'offre de cours disponibles et qu'elles puissent soutenir des cohortes plus petites. De plus, un financement est accordé à un organisme sans but lucratif établi dans la ville de Saint-Georges, qui coordonne l'offre de formation universitaire de la région. De l'aide est

également versée aux établissements collégiaux afin de développer leurs programmes techniques et de les outiller en vue de l'accueil et de la rétention de leur population étudiante.

Le financement alloué aux services éducatifs complémentaires en formation professionnelle et en formation générale des adultes des commissions scolaires de la région sera bonifié afin d'attirer des élèves, de les garder en formation et de leur offrir des services adaptés. Cette démarche est complétée par les Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement offerts par les commissions scolaires.

Ces efforts sont bonifiés par l'action des différents organismes locaux et régionaux. Les activités des instances régionales de concertation sur la persévérance et la réussite scolaires seront notamment soutenues financièrement, ce qui profitera à l'organisme Partenaires pour la réussite éducative en Chaudière-Appalaches.

### **Priorité 10**

Placer l'innovation et la culture entrepreneuriale au cœur du développement économique de la région

- Les commissions scolaires travaillent, avec le soutien financier du MEES, à promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriale dans leurs écoles. Par l'intermédiaire de programmes d'études, comme le programme Sensibilisation à l'entrepreneuriat, de mesures de soutien, comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise, de partenariat avec des organismes comme OSEntreprendre, et en prenant part au futur Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat, le MEES et les commissions scolaires peuvent encourager les élèves à expérimenter l'entrepreneuriat. Des programmes et mesures similaires sont également offerts en formation professionnelle.

En plus de soutenir des projets de recherche axés sur les besoins régionaux, le MEES finance les activités de cinq centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) de la région afin qu'ils exercent des activités de recherche appliquée, d'aide technique et d'information. La région de la Chaudière-Appalaches est particulièrement active dans ce domaine et elle peut compter sur les activités des CCTT au cégep de Lévis-Lauzon, au cégep Beauce-Appalaches et au cégep de Thetford.

## MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

### L'offre de service

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles mène plusieurs grands dossiers qui contribuent à l'atteinte de priorités transversales en occupation et vitalité des territoires tels que :

- Le développement durable : le Plan d'action de développement durable 2016-2021 présente autant d'initiatives du MERN qui vont de pair avec les priorités ciblées par les régions;
- L'acceptabilité sociale : Reconnue comme l'un des facteurs déterminants de réussite des projets qui se développent sur le territoire, le MERN s'est doté d'orientations en matière d'acceptabilité sociale;
- Les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) : Celles-ci permettent de circonscrire les enjeux auxquels les municipalités locales, les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines doivent répondre. Dans le cadre du chantier de renouvellement des OGAT, le MERN veille à l'élaboration et au respect de la conformité des orientations relatives aux secteurs du Territoire, de l'Énergie et des Mines;
- La participation des communautés autochtones : le MERN entend améliorer ses pratiques en matière de consultation, notamment en adoptant et en rendant publique une politique ministérielle de consultation des communautés autochtones;
- L'approche révisée d'affectation : Le MERN entend répondre à ses engagements de rendre plus transparents et plus participatifs les mécanismes de planification et de conciliation des usages dans les plans d'affectation du territoire publique;
- Les plans régionaux de développement des terres publiques (PRDTP) : Cet outil de mise en valeur des terres du domaine de l'État a pour objectif un développement harmonieux et durable du territoire public au bénéfice de la population. Le MERN entend amorcer en 2018 les travaux en vue de la mise à jour des PRDTP;
- La Politique énergétique du Québec 2030 : Lancée en 2016, elle comporte quatre grandes orientations dont les objectifs contribuent à l'atteinte de plusieurs priorités horizontales mentionnées par les régions;
- La Vision stratégique du développement minier au Québec : Rendue publique en 2016, elle propose des pistes d'action pour permettre à l'activité minière de prendre un nouvel essor et consolider la place du Québec parmi les chefs de file du développement minier;
- Plusieurs outils et initiatives du secteur des Mines : Tous disponibles pour les acteurs locaux afin de favoriser la compréhension, l'intégration et la valorisation des activités minières au Québec. Ils comptent notamment : le système d'information géominère du Québec (SIGÉOM), le système de gestion des titres miniers (GESTIM), le congrès annuel Québec Mines et le Programme d'appui à la recherche et à l'innovation du domaine minier.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de la Chaudière-Appalaches

#### Priorité 1

Pour faire de l'innovation et du travail concerté et cohérent un réflexe en Chaudière-Appalaches en mettant en place des mécanismes de collaboration interMRC pour le développement régional, le MERN :

- Proposera au gouvernement une approche révisée d'affectation du territoire public et entamera la révision des plans d'affectation selon l'approche révisée, advenant son adoption.

### **Priorité 3**

Pour maximiser les retombées de la forêt dans les communautés avec une perspective de développement durable, le MERN :

- Poursuivra la délégation de la gestion de droits fonciers dans les parcs régionaux, plus précisément dans le Parc régional du Massif-du-Sud et du Parc régional des Appalaches.

### **Priorité 4**

Pour favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles, le MERN :

- Dressera un inventaire des sites miniers d'amiante en vue d'élaborer un plan d'action et de prendre les mesures pour faire exécuter les travaux de restauration, s'il y a lieu. Le MERN participe aussi à l'initiative pilotée par le MÉSI visant la diversification et la relance de l'économie locale notamment dans le cadre de la valorisation des résidus miniers d'amiante;
- Rend disponibles des chargés de projet qui informeront et accompagneront les promoteurs et les acteurs locaux pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets de mise en valeur du territoire de même que des ressources énergétiques et minérales. Ils encourageront la mise en place de comités de suivi auprès des promoteurs et, à la demande de ces derniers, mettront en place des tables interministérielles régionales sur le développement et la mise en œuvre de ces projets de mise en valeur.

### **Priorité 6**

Pour faire du tourisme un moteur économique de développement des communautés en Chaudière-Appalaches, le MERN :

- Entamera l'élaboration d'un PRDTP.

### **Priorité 10**

Pour placer l'innovation et la culture entrepreneuriale au cœur du développement économique de la région, le MERN :

- A contribué au lancement de la Chaire en entrepreneuriat minier.

### **Priorité 12**

Pour favoriser des milieux de vie attractifs et dynamiques où les citoyens peuvent s'épanouir, le MERN :

- Applique une nouvelle tarification du loyer de certains baux de télécommunication situés sur les terres du domaine de l'État, plus particulièrement pour les baux attribués à des municipalités, à des organismes sans but lucratif ou encore, lorsque des équipements de télécommunication sont destinés à des fins autres que cellulaires.

## MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION

### Les réponses particulières aux priorités de la région de la Chaudière-Appalaches

#### Priorité 1

Faire de l'innovation et du travail concerté et cohérent un réflexe en Chaudière-Appalaches en mettant en place des mécanismes de collaboration interMRC pour le développement régional.

- Accroître la présence du Ministère dans la région de la Chaudière-Appalaches à la suite du déploiement régional et de la mise en place de la stratégie d'intervention territoriale par l'entremise des bureaux de Services Québec. Cette présence, axée sur le service à la clientèle, permettra au MIDI:
  - D'assurer aux personnes immigrantes et celles issues de la diversité un service pour faciliter l'intégration en emploi;
  - D'accompagner les entreprises pour les démarches d'immigration à travers les différents programmes disponibles et de leurs exigences administratives;
  - D'offrir des services de proximité pour les partenaires régionaux;
  - De jouer un rôle accru pour faciliter la mise en place de collectivités accueillantes et assurer la participation des personnes immigrantes et celles issues de la diversité à la société québécoise.
- Mettre en place un plan d'action spécifique pour la région de la Chaudière-Appalaches en matière d'immigration, de participation et d'inclusion de personnes immigrantes et celles issues de la diversité;
- Soutenir huit projets novateurs issus de la mobilisation et de la concertation locale (HUBS) pour encourager la concertation des acteurs socioéconomiques du milieu afin qu'ils conjuguent leurs efforts pour l'attraction et la rétention des personnes immigrantes et celles issues de la diversité dans la région. Pour l'année 2018-2019, les projets seront développés à Saint-Anselme, à Sainte-Marie, à Saint-Georges, à Saint-Agapit, à Lévis, à Saint-Jean-Port-Joli, à Montmagny et à Thetford Mines;
- Mettre en place une nouvelle approche partenariale avec cinq MRC de la région de la Chaudière-Appalaches et les acteurs des milieux de vie pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et mettre en valeur l'apport de l'immigration pour le développement économique de la région.

#### Priorité 9

Soutenir les entreprises dans leur accès à une main-d'œuvre de qualité et en nombre suffisant pour combler les besoins du marché du travail

- Accroître la présence du Ministère dans la région de la Chaudière-Appalaches à la suite du déploiement régional et de la mise en place de la stratégie d'intervention territoriale par l'entremise des bureaux de Services Québec. Cette présence, axée sur le service à la clientèle, permettra au MIDI:
  - D'assurer aux personnes immigrantes et celles issues de la diversité un service pour faciliter l'intégration en emploi;
  - D'accompagner les entreprises pour les démarches d'immigration à travers les différents programmes disponibles et de leurs exigences administratives;
  - D'offrir des services de proximité pour les partenaires régionaux;
  - De jouer un rôle accru pour faciliter la mise en place de collectivités accueillantes et assurer la participation des personnes immigrantes et celles issues de la diversité à la société québécoise.
- Mettre en place un plan d'action spécifique pour la région de la Chaudière-Appalaches en matière d'immigration, de participation et d'inclusion de personnes immigrantes et celles issues de la diversité;
- Déployer deux volets de la campagne Ensemble, nous sommes le Québec. Un volet vise à sensibiliser la population à l'apport de l'immigration en région et l'autre volet vise à informer les personnes immigrantes des emplois disponibles en région;



- Soutenir huit projets novateurs issus de la mobilisation et de la concertation locale (HUBS) pour encourager la concertation des acteurs socioéconomiques du milieu afin qu'ils conjuguent leurs efforts pour l'attraction et la rétention des personnes immigrantes et celles issues de la diversité dans la région. Pour l'année 2018-2019, les projets seront développés à Saint-Anselme, à Sainte-Marie, à Saint-Georges, à Saint-Agapit, à Lévis, à Saint-Jean-Port-Joli, à Montmagny et à Thetford Mines;
- Soutenir six organismes à but non lucratif pour réaliser des diagnostics des besoins en matière d'attraction et de rétention de personnes immigrantes et celles issues de la diversité dans la région de la Chaudière-Appalaches;
- Soutenir un réseau d'organismes situés à Montréal (coordonné par l'organisme PROMIS) afin de promouvoir l'établissement en région et faire connaître les besoins de main-d'œuvre de la région de la Chaudière-Appalaches auprès des personnes immigrantes et celles issues de la diversité établies à Montréal;
- Mettre en place une nouvelle approche partenariale avec cinq MRC de la région de la Chaudière-Appalaches et les acteurs des milieux de vie pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et mettre en valeur l'apport de l'immigration pour le développement économique de la région;
- Soutenir les organismes qui œuvrent auprès des personnes immigrantes et celles issues de la diversité afin de favoriser une meilleure concertation des acteurs du milieu;
- Mettre en place un système d'immigration compétitif qui permet d'assurer une adéquation optimale entre les besoins de la région de la Chaudière-Appalaches et les profils des personnes immigrantes.

#### **Priorité 11**

Accentuer les initiatives d'attraction, d'intégration et de rétention des nouveaux arrivants, incluant les personnes immigrantes.

- Les éléments de réponse de la priorité 9 s'appliquent également à cette priorité.

## MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

### L'offre de service

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a pour mission de soutenir l'administration municipale ainsi que l'aménagement, le développement et l'occupation durables du territoire au bénéfice des citoyens.

Le MAMOT offre notamment aux intervenants municipaux des outils financiers pour soutenir le développement local et régional. Mentionnons le Fonds d'appui au rayonnement des régions qui, en complément du Fonds de développement des territoires, peut financer tout projet que les élus d'une région choisissent d'appuyer en lien avec une des priorités de la région. D'autres programmes permettent pour leur part de financer des projets d'infrastructures municipales visant notamment le traitement de l'eau potable et des eaux usées ou la réalisation d'infrastructures communautaires. Du financement est aussi disponible pour soutenir la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux impacts des changements climatiques, et pour soutenir la mise en commun des services municipaux afin de les rendre plus efficaces.

Par ailleurs, le MAMOT assure l'animation et la mobilisation des ministères et organismes œuvrant en région, ce qui lui permet d'arrimer les actions de ceux-ci aux priorités régionales. Il poursuit aussi le travail de renforcement de l'accompagnement des MRC dans leurs démarches de planification.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de la Chaudière-Appalaches

#### Priorité 1

De manière à favoriser notamment le travail concerté entre les MRC, le partage de ressources et d'expertises, ainsi que la conclusion d'alliances profitables à tous les partenaires, le MAMOT compte :

- Offrir un leadership mobilisateur en soutien aux collaborations interMRC et aux alliances;
- Faciliter les échanges entre les membres de la CAR et les élus municipaux :
  - Informer les membres de la CAR et susciter leur implication dans les différentes priorités les concernant susceptibles d'encourager les collaborations avec et entre les acteurs de la région;
  - Promouvoir les opportunités de partenariats avec les ministères et organismes (MO) du gouvernement, notamment par l'entremise d'entente sectorielle de développement, afin de favoriser la mise en place d'initiatives qui prendront en considération les priorités régionales de la Chaudière-Appalaches.
- Accompagner la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches dans la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

#### Priorité 12

La mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités, ainsi que la réalisation conjointe de travaux, peut être un choix judicieux pour des organismes municipaux qui souhaitent optimiser l'offre de services de proximité sur leur territoire. Plus particulièrement, le MAMOT entend :

- Accompagner les municipalités en matière de coopération intermunicipale.
- Offrir une mesure d'aide pour soutenir financièrement les initiatives de mise en commun.

Le MAMOT propose également des actions en matière d'aménagement du territoire afin de contribuer à dynamiser les milieux de vie. Il souhaite :

- Élaborer des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) qui soutiennent notamment l'accès aux services de proximité ainsi que le développement et la mise en valeur des particularités territoriales;
- Consulter les acteurs régionaux concernés dans le cadre de l'élaboration des OGAT afin de prendre en compte les particularités territoriales et régionales.

## MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

### L'offre de service

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a pour mission d'assurer une gestion durable des forêts, de la faune et des parcs et de favoriser l'apport économique de ces secteurs d'activité au bénéfice des citoyennes et des citoyens du Québec et de ses régions. Plus précisément, le Ministère a notamment pour mandat :

- D'assurer une gestion durable des forêts;
- De réaliser la planification forestière;
- De gérer les droits et les permis d'attribution des bois et d'encadrer la vente aux enchères des bois;
- De mettre en valeur les forêts privées;
- De protéger les ressources forestières contre le feu, les insectes et les maladies;
- De soutenir le développement de l'industrie des produits forestiers et celui du secteur faunique;
- D'assurer la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats;
- De réaliser des activités d'acquisition de connaissances selon les domaines d'activité, y compris la recherche forestière;
- De gérer les droits et les permis de pêche, de chasse et de piégeage;
- De protéger la faune et ses habitats;
- D'assurer la création et le développement d'un réseau de parcs nationaux.

Le MFFP exerce ses mandats en privilégiant une approche axée sur le partenariat avec les communautés locales et autochtones. Cette approche lui permet d'acquérir une connaissance approfondie du Québec et de ses régions, ce qui en fait un intervenant économique de premier plan dans la planification, la mise en valeur et l'utilisation efficiente des ressources forestières et fauniques.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de la Chaudière-Appalaches

#### Priorité 3

Pour maximiser les retombées de la forêt dans les communautés avec une perspective de développement durable, le MFFP propose de :

- Poursuivre les efforts de mobilisation des bois de la forêt privée afin de permettre aux usines de transformation de bénéficier d'un volume additionnel à un prix concurrentiel.

#### Priorité 4

Pour favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles, le MFFP entend :

- Participer activement aux opérations de surveillance et d'éradication des animaux malades et échappés, comme les sangliers, les cerfs rouges, les daims fauves et les autres espèces exotiques envahissantes en milieu naturel;
- Participer activement aux travaux concernant la lutte contre les carpes asiatiques dont les dommages irréparables aux écosystèmes aquatiques affectent les pêcheries commerciales, sportives et de subsistance;
- Appliquer les lignes directrices sur l'introduction de poissons tout en assurant la protection des zones de prépondérance d'omble de fontaine de manière à éviter les risques de contamination des plans d'eau;

- Participer à la lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes dont notamment la berce du Caucase et les nerpruns bourdaines et cathartique;
- Poursuivre les efforts consacrés à l'échantillonnage des milieux humides et riverains d'intérêt situés dans les forêts du domaine de l'État et appliquer les mesures de protection adéquates.

## MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

### L'offre de service

La mission du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) est d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec.

En avril 2018, le gouvernement du Québec a dévoilé la Politique de mobilité durable 2030 assortie du Plan d'action 2018-2023. La Politique aborde les transports collectif et actif, routier, maritime, aérien et ferroviaire ainsi que les interventions sur le réseau routier dans une perspective intégrée. La planification des transports en lien avec celle du territoire, le transport collectif régional et interurbain, le transport adapté, l'accessibilité aux régions isolées ou éloignées, la mise à niveau des infrastructures régionales, le déploiement des systèmes de transport intelligents, de nouveaux services de mobilité ainsi que d'équipements soutenant l'électrification des transports et l'utilisation d'énergies propres sont autant de domaines où le gouvernement entend intervenir pour stimuler la vitalité des régions, notamment par l'entremise de programmes de soutien financier destinés aux intervenants municipaux.

En mars 2018, le MTMDET s'est doté d'un cadre de gestion des relations avec les municipalités. Ce cadre permettra de renforcer les échanges avec le milieu municipal, d'assurer la cohérence des actions en matière de transport et d'aménagement du territoire et d'offrir un soutien accru aux intervenants municipaux.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de la Chaudière-Appalaches

Les intervenants de la région de la Chaudière-Appalaches ont ciblé deux priorités en matière de mobilité :

#### Priorité 5

Favoriser le transport des biens et des personnes en Chaudière-Appalaches

#### Priorité 6

Faire du tourisme un moteur économique de développement des communautés en Chaudière-Appalaches

Relativement à ces priorités, le MTMDET a décidé d'entreprendre les actions suivantes :

- Action 1 – Réaliser l'étude d'opportunité sur le troisième lien
  - Le MTMDET a créé le Bureau de projet sur le troisième lien – Québec-Lévis. Celui-ci a le mandat d'étudier les solutions pouvant être mises au point à court, moyen et long termes et d'évaluer tous les types de solutions envisageables, dont la desserte en transport collectif. Le projet vise à optimiser les déplacements entre les deux rives en réduisant la congestion aux heures de pointe, en optimisant le transport des marchandises et en favorisant l'utilisation du transport collectif. L'échéancier de réalisation prévoit :
    - Le dépôt des résultats de l'étude des besoins en 2018;
    - Le dépôt des résultats de l'étude des solutions en 2020.
- Action 2 – Étudier le prolongement de l'autoroute 73
  - L'autoroute 73 a été prolongée jusqu'à Saint-Georges depuis 2016. En 2018, le MTMDET réalisera, en collaboration avec la Ville de Saint-Georges, l'étude d'opportunité pour un projet relatif au

prolongement de l'autoroute 73 en boulevard urbain, à l'est de la route 204. Ce mandat consiste à documenter les différentes problématiques de circulation en vue d'orienter, par la suite, l'élaboration de pistes de solution visant l'amélioration de la fluidité et la sécurité des déplacements dans le secteur ciblé de la Ville de Saint-Georges.

- Action 3 – Améliorer l'offre de transport collectif et l'interconnexion des territoires
  - Le MTMDET veut favoriser l'utilisation des transports collectifs. De plus, il entend financer les services de transport collectif en région et, à cet effet, il offre de l'aide financière en transport collectif. En plus d'un éventail d'autres mesures en appui au transport collectif, la Politique de mobilité durable a confirmé ces objectifs par une bonification des programmes d'aide en transport en commun qui inclura également un ajustement de l'aide financière aux milieux régionaux ainsi qu'une augmentation des budgets au transport collectif régional;
  - Le MTMDET poursuivra également son accompagnement auprès de la Ville de Lévis et de la Société de transport de Lévis dans le cadre de la planification de projets de transport collectif structurants.
- Action 4 – Consolider les réseaux de pistes cyclables
  - Le MTMDET veut favoriser l'utilisation des transports actifs. De plus, il entend consolider les réseaux permettant un transport actif utilitaire à l'intérieur des périmètres d'urbanisation;
  - En tant que propriétaire, le MTMDET continuera de collaborer au projet de piste cyclable dans l'emprise du chemin de fer Québec Central mené par la MRC de Robert-Cliche, en partenariat avec les MRC de Beauce-Sartigan et de La Nouvelle-Beauce;
  - Le MTMDET offre également de l'aide financière susceptible de consolider des réseaux de pistes cyclables. Le cadre d'intervention en transport actif de la Politique de mobilité durable soutient ces actions, notamment par la prolongation et la bonification de son Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains, en plus d'inclure d'autres mesures d'appui aux pistes cyclables (Route verte) et à l'utilisation du transport actif en général.
- Action 5 – Consolider les réseaux de véhicules hors route
  - En tant que propriétaire, le MTMDET continuera de collaborer aux projets de sentiers VHR dans l'emprise du chemin de fer du Québec Central menés par les fédérations locales et appuyés notamment par la MRC des Appalaches;
  - Le MTMDET offre également de l'aide financière aux véhicules hors route.

#### **Autres actions ministérielles contribuant à l'OVT**

- Le MTMDET et ses partenaires investiront plus de 318 millions de dollars dans le réseau routier de la région au cours des années 2018-2020. Parmi les travaux visés par cette programmation, on peut citer :
  - La peinture du pont Pierre-Laporte, sur l'autoroute 73, à Lévis;
  - La reconstruction d'un pont au-dessus de l'autoroute 20, sur la route 171, à Lévis;
  - La reconstruction de la chaussée sur l'autoroute 20 ouest, à Saint-Janvier-de-Joly;
  - L'élargissement de la chaussée sur la route 277 de la rue Gilles-Audet, à Saint-Anselme, au chemin du Trait-Carré (route 218);
  - La réfection de la chaussée sur la route 173 entre la rue Aubert et le boulevard Wilfrid-Carrier, à Lévis.
- Le MTMDET poursuivra la planification du réaménagement de l'échangeur 325 et de l'autoroute 20 à Lévis. Ce projet vise à résoudre des problèmes de sécurité routière et de fluidité engendrés par une hausse de la circulation dans ce secteur;

- Le MTMDET poursuivra son intervention visant à favoriser le maintien de l'intégrité et des services du Chemin de fer Québec Central dans un souci de compétitivité, de développement économique, de sécurité et de développement durable;
- Le MTMDET poursuivra son accompagnement auprès du Village-relais de La Guadeloupe en vue de l'implantation d'une borne de recharge rapide sur son territoire d'ici 2020. Également, en vue de finaliser la partie québécoise du corridor électrifié Québec-Maine reliant la ville de Québec à Portland, comme annoncé en août 2016, l'implantation d'une borne de recharge rapide est prévue entre Saint-Georges et le poste-frontière en 2018;
- Soulignons enfin que le MTMDET finance un projet pilote coordonné par la Chambre de commerce et d'industrie de Québec en collaboration avec la Chambre de commerce de Lévis afin de recruter des grands générateurs de déplacements prêts à s'engager dans une démarche de mobilité durable concernant les déplacements de leur personnel ou de leur clientèle dans les régions de Québec et Lévis.



## MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

- Secrétariat à la jeunesse
- Secrétariat aux affaires autochtones
- Secrétariat aux affaires maritimes

### L'offre de service

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et stratégiques pour ce qui est de la gouvernance de l'administration publique. Il a pour principale responsabilité de soutenir la prise de décision de la part des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil exécutif.

Le Ministère est également responsable de certains mandats confiés par le gouvernement et coordonne la communication gouvernementale. Dans l'exercice de ses fonctions, et par le rôle même qu'il joue au sein de l'administration publique, le Ministère accorde une place importante à l'occupation et la vitalité des régions. Certaines autres responsabilités particulières, notamment en matière de jeunesse, d'affaires autochtones et d'affaires maritimes, vont précisément dans le sens des préoccupations régionales.

Pour répondre aux priorités régionales, le Ministère s'appuie notamment sur les engagements suivants :

#### Stratégie d'action jeunesse 2016-2021

Cette stratégie, sous la responsabilité du Secrétariat à la jeunesse, permet de répondre à l'ensemble des priorités ciblées par les régions en matière de jeunesse. Elle découle de consultations réalisées auprès des jeunes des diverses régions et met en exergue les questions concernant la santé, l'éducation, la citoyenneté, l'emploi et l'entrepreneuriat. Elle favorise la contribution des jeunes aux débats collectifs et valorise leur apport aux solutions à mettre en place pour l'avenir.

À ce titre, le programme Québec volontaire du Secrétariat à la jeunesse soutient les jeunes qui souhaitent s'engager dans un projet d'utilité collective afin de se familiariser avec les notions de solidarité, de collaboration et d'engagement citoyen au bénéfice d'une communauté ou d'une collectivité. Le programme vise à favoriser la mobilité des jeunes en région et à améliorer la connaissance des régions par les jeunes.

#### Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022

Avec ce plan d'action, sous la responsabilité du Secrétariat aux affaires autochtones, le gouvernement accorde une attention prioritaire aux problèmes sociaux et culturels autochtones et réunit, en un seul instrument, les initiatives gouvernementales pertinentes au bénéfice des Premières Nations et des Inuits. Le Plan d'action priorise les initiatives visant à améliorer les services, à promouvoir les cultures et les langues autochtones, à développer le pouvoir d'agir des individus et des collectivités ainsi qu'à favoriser la concertation et la recherche.

#### Stratégie maritime à l'horizon 2030

Cette stratégie, sous la responsabilité du Secrétariat aux affaires maritimes, présente une vision intégrée du développement maritime du Québec. Le Ministère coordonne les actions gouvernementales de ce secteur en

facilitant la concertation entre les partenaires concernés. Cette stratégie vise le développement d'infrastructures maritimes, de pôles logistiques, de zones industrialo-portuaires, de chantiers maritimes québécois et du transport maritime de courte distance, tout en favorisant l'économie circulaire ainsi que l'élaboration et l'adoption de technologies de transport propres et intelligentes.

### **Les réponses particulières aux priorités de la région de la Chaudière-Appalaches**

#### **Priorité 11**

Accentuer les initiatives d'attraction, d'intégration et de rétention des nouveaux arrivants, incluant les personnes immigrantes. Particulièrement, accentuer les initiatives de recrutement, d'attraction et de rétention des nouveaux arrivants (migrants et immigrants) axées sur les besoins de la région (communautés et entreprises).

- Le ministère du Conseil exécutif soutient, par l'intermédiaire du programme Place aux jeunes du Secrétariat à la jeunesse, les jeunes diplômés ou qualifiés qui souhaitent trouver un emploi et s'établir dans une région autre que celle dans laquelle ils ou elles habitent. Ce soutien se fait notamment par la diffusion d'information sur les régions, par la recension et la mise en valeur des besoins en main-d'œuvre, par le soutien personnalisé à distance et par l'organisation de visites en région. Ce programme se déploie dans 56 MRC au Québec.

## MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

### L'offre de service

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a pour mission d'assurer la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité pour améliorer la qualité des milieux de vie des citoyens.

Le MDDELCC offre notamment des services dans la délivrance des autorisations environnementales et des permis. À ce titre, il accompagne tout promoteur et analyse toute demande de projet soumis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Un service d'urgence environnementale est disponible en tout temps, partout au Québec, par l'entremise d'Urgence-Environnement. Le Ministère traite toute plainte à caractère environnemental. De plus, il effectue des analyses environnementales et rédige des avis d'expertise professionnelle et technique en matière d'environnement. Il accompagne des ministères et des organismes dans leur démarche de développement durable. Par ailleurs, il s'attarde à la production d'information et de documentation concernant l'environnement, les changements climatiques et le développement durable dans le contexte de sa mission.

Le MDDELCC met déjà en œuvre plusieurs actions, à différents niveaux, pour outiller les régions du Québec dans l'atteinte des priorités qu'elles se sont fixées, et ce, en matière de lutte contre les changements climatiques, de développement durable et de protection de l'environnement.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de la Chaudière-Appalaches

#### Priorité 2

Pour encourager le développement du secteur bioalimentaire, le MDDELCC s'engage à :

- Analyser les dossiers avec les acteurs concernés et à fournir toute l'information requise concernant les exigences applicables au milieu agricole notamment en lien avec l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement et le Règlement sur les exploitations agricoles;
- Poursuivre sa participation au Comité multipartite sur le développement durable de l'agriculture en Chaudière-Appalaches, incluant des intervenants régionaux de l'UPA, du MAPAQ, de groupes-conseils, des municipalités, du MAMOT et des organismes de bassins versants.

#### Priorité 3

Dans le but de maximiser les retombées de la forêt dans les communautés avec une perspective de développement durable, le MDDELCC s'engage à :

- Analyser le dossier avec les acteurs concernés et à fournir toute l'information requise concernant les exigences applicables au milieu forestier notamment en lien avec la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques.

#### Priorité 4

Afin de favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles, le MDDELCC s'engage à :

- Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables ainsi que l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable. Ce travail peut se faire par le biais d'une concertation notamment avec les ministères

participants dans le cadre des activités de la Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable (TACEDD);

- Pour la protection de l'eau souterraine et de surface, le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) exige la réalisation d'une démarche d'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable, une obligation qui s'applique aux municipalités dont la source d'approvisionnement dessert plus de 500 personnes. Les municipalités visées doivent transmettre leur rapport d'analyse de vulnérabilité au MDDELCC au plus tard en avril 2021. Le Ministère souhaite donc mettre à disposition ses ressources pour répondre aux questions des municipalités, le cas échéant;
- Offrir, par l'entremise du gouvernement du Québec, un soutien financier aux municipalités dans l'amélioration de la protection de leurs sources d'approvisionnement en eau potable;
- Poursuivre, selon la volonté du gouvernement du Québec, ses efforts d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines dans les cinq prochaines années avec de nouveaux projets dans les régions du Québec méridional non couvertes jusqu'à présent. Un financement de 9 M\$ a été annoncé à cette fin au budget 2017-2018;
- Être disponible pour répondre aux questions du monde municipal sur les guides publiés à l'intention des municipalités;
- Informer le monde municipal lors de la mise en place de nouveaux outils, et pourra accompagner les acteurs municipaux au besoin (compréhension, information, etc.);
- Analyser le dossier avec les acteurs concernés et à fournir toutes les informations requises concernant la réglementation applicable dans le cadre des actions;
- Poursuivre sa participation dans le Comité inter-MRC visant à mettre en place des solutions dans la lutte contre les espèces envahissantes afin de fournir toute l'information concernant la réglementation applicable;
- Évaluer, lors de l'entrée en vigueur du Plan stratégique 2017-2021, les actions qu'il pourrait mettre en œuvre pour répondre aux priorités régionales.

#### **Priorité 6**

Dans l'objectif de faire du tourisme un moteur économique de développement des communautés en Chaudière-Appalaches, le MDDELCC entend :

- Analyser les dossiers avec les acteurs concernés et à fournir toute l'information requise concernant les exigences applicables en lien avec la mise en place des pistes cyclables et de véhicules hors route, ainsi qu'en lien avec l'empiètement dans les milieux hydriques.

#### **Priorité 10**

Pour placer l'innovation et la culture entrepreneuriale au cœur du développement économique de la région, le MDDELCC entend :

- Analyser les dossiers avec les acteurs concernés et à fournir toute l'information requise concernant les exigences applicables à la mise en place de nouveaux projets innovants, notamment dans le secteur manufacturier.

## MINISTÈRE DU TOURISME

### L'offre de service

Le ministère du Tourisme (MTO) déploie cinq stratégies sectorielles qui visent notamment la création d'emplois et l'accroissement des retombées économiques du tourisme dans toutes les régions du Québec. Ainsi, le Ministère appuie des investissements dans des produits novateurs et originaux, liés aux stratégies de mise en valeur du tourisme nordique (lancée en 2011), du tourisme maritime et nordique (lancées en 2014) et du tourisme de nature et d'aventure et événementiel (lancées en 2017).

Le MTO dispose de plusieurs leviers financiers lui permettant de soutenir des entreprises dont les projets de développement touristique sont conformes aux stratégies sectorielles et mettent en valeur les atouts touristiques régionaux.

Par ailleurs, le MTO reconnaît les ATR comme des partenaires privilégiés dans le développement de l'industrie touristique, dans le respect des particularités régionales et des orientations gouvernementales. Cette reconnaissance s'est traduite par la signature d'ententes de partenariat régional en tourisme 2016-2020 et d'ententes de développement numérique des entreprises touristiques 2018-2020, dans lesquelles le MTO confie divers mandats aux ATR.

De plus, le MTO accompagne et appuie les entreprises touristiques de l'ensemble des régions par l'entremise de ses engagements en matière de main-d'œuvre et d'accueil touristiques ainsi que par ses publications en intelligence d'affaires.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de la Chaudière-Appalaches

#### Priorité 6

Pour faire du tourisme un moteur économique de développement des communautés en Chaudière-Appalaches, notamment en favorisant et en accroissant l'accès au fleuve, aux rivières et aux plans d'eau de même qu'en consolidant les réseaux de pistes cyclables et de véhicules hors route, le MTO rappelle que :

- Les leviers financiers du ministère du Tourisme permettent de soutenir des entreprises dont les projets de développement touristique sont conformes aux stratégies sectorielles et mettent en valeur les atouts touristiques régionaux;
- À cet égard, le Ministère a adopté la Stratégie de mise en valeur du Saint-Laurent touristique. Le Ministère poursuivra sa mise en œuvre et maintiendra son soutien aux acteurs régionaux dans leurs démarches;
- Par ailleurs, dans le cadre des mandats qui lui sont confiés par le Ministère, Tourisme Chaudière-Appalaches joue un rôle de concertation et d'expertise auprès des intervenants de son territoire afin de favoriser une convergence des actions touristiques régionales et interrégionales;
- L'organisme a également pour mission d'orienter et de favoriser l'essor de l'industrie touristique régionale et de contribuer activement à sa prospérité économique en favorisant, de façon coordonnée et intégrée, sa promotion et sa mise en marché, son développement et l'accueil des touristes;
- Enfin, l'Entente de partenariat régional en tourisme de la Chaudière-Appalaches vise entre autres le renforcement de la synergie de tous les partenaires régionaux.

### **Priorité 7**

Pour accroître l'accès à la culture, autant pour la population que pour les touristes, le MTO précise que :

- Les leviers financiers du ministère du Tourisme permettent de soutenir des entreprises dont les projets de développement touristique sont conformes aux stratégies sectorielles et mettent en valeur les atouts touristiques régionaux;
- À cet égard, le Ministère a adopté la Stratégie de mise en valeur du tourisme événementiel. Le Ministère poursuivra sa mise en œuvre et maintiendra son soutien aux acteurs régionaux dans leurs démarches.

### **Priorité 10**

Afin de placer l'innovation et la culture entrepreneuriale au cœur du développement économique de la région, en misant sur le développement de projets en entrepreneuriat collectif et l'appui au transfert d'entreprise, le MTO souligne que :

- Les leviers financiers du ministère du Tourisme permettent aussi de soutenir des entreprises dont les projets de développement touristique sont conformes aux stratégies sectorielles et mettent en valeur les atouts touristiques régionaux;
- À cet égard, le Ministère a adopté cinq stratégies sectorielles au cours des dernières années. Le Ministère poursuivra leur mise en œuvre et maintiendra son soutien aux acteurs régionaux dans leurs démarches;
- Rappelons que les organismes légalement constitués, dont les coopératives, sont des clientèles admissibles à ces différents leviers.

Par ailleurs, le Ministère s'engage à collaborer avec les acteurs régionaux d'ici 2020 afin de préciser leur demande.

## MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

### L'offre de service

La mission du Ministère contribue à la prospérité, à la richesse collective et au développement du Québec :

- En favorisant l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre;
- En favorisant l'atteinte de conditions de travail équitables et de relations du travail harmonieuses;
- En privilégiant l'inclusion économique et sociale des personnes les plus vulnérables;
- En soutenant l'action communautaire et bénévole.

De plus, le Ministère a pour mission d'offrir aux citoyens et citoyennes et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet multiservice afin de leur procurer un accès simplifié à des services publics.

Le Ministère fournit ses services à l'ensemble des personnes en emploi ou sans emploi, aux personnes et aux familles dont les ressources sont insuffisantes pour subvenir à leurs besoins, aux entreprises, aux nouveaux parents et aux organismes communautaires.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de la Chaudière-Appalaches

#### Priorité 1

La Direction régionale de Services Québec de la Chaudière-Appalaches (la Direction régionale) ainsi que les bureaux locaux participent à plusieurs initiatives de concertation régionale ou locale, entre autres, grâce à leur participation à certaines ententes sectorielles et initiatives locales. Dans le cadre de sa mission et dans les limites des programmes et mesures sous sa responsabilité, la Direction régionale pourra accompagner des initiatives régionales ou entre les municipalités régionales de comté, afin de favoriser le développement intégré et l'avancement des dossiers communs.

#### Priorité 2

Emploi-Québec offre des services aux entreprises de toute taille, de tous les secteurs d'activité, à but lucratif ou non et de toutes les formes juridiques. Elle entend soutenir les entreprises du secteur relativement à leurs besoins quant à la gestion des ressources humaines, incluant le développement des compétences de travailleurs et travailleuses (ce qui constitue le champ privilégié d'intervention des services aux entreprises).

#### Priorité 3

Emploi-Québec offre des services aux entreprises de toute taille, de tous les secteurs d'activité, à but lucratif ou non et de toutes les formes juridiques. Elle entend soutenir les entreprises du secteur relativement à leurs besoins quant à la gestion des ressources humaines, incluant le développement des compétences de travailleurs et travailleuses (ce qui constitue le champ privilégié d'intervention des services aux entreprises).

#### Priorité 4

Emploi-Québec offre des services aux entreprises de toute taille, de tous les secteurs d'activité, à but lucratif ou non et de toutes les formes juridiques. Elle entend soutenir les entreprises du secteur quant à leurs besoins en matière de gestion des ressources humaines, incluant le développement des compétences de travailleurs et travailleuses (ce qui constitue le champ privilégié d'intervention des services aux entreprises).

### **Priorité 5**

Emploi-Québec offre des services aux entreprises de toute taille, de tous les secteurs d'activité, à but lucratif ou non et de toutes les formes juridiques. Elle entend soutenir les entreprises du secteur quant à leurs besoins en matière de gestion des ressources humaines, incluant le développement des compétences de travailleurs et travailleuses (ce qui constitue le champ privilégié d'intervention des services aux entreprises).

### **Priorité 6**

Emploi-Québec offre des services aux entreprises de toute taille, de tous les secteurs d'activité, à but lucratif ou non et de toutes les formes juridiques. Elle entend soutenir les entreprises du secteur quant à leurs besoins en matière de gestion des ressources humaines, incluant le développement des compétences de travailleurs et travailleuses (ce qui constitue le champ privilégié d'intervention des services aux entreprises).

### **Priorité 7**

Emploi-Québec offre des services aux entreprises de toute taille, de tous les secteurs d'activité, à but lucratif ou non et de toutes les formes juridiques. Elle entend soutenir les entreprises du secteur quant à leurs besoins en matière de gestion des ressources humaines, incluant le développement des compétences de travailleurs et travailleuses (ce qui constitue le champ privilégié d'intervention des services aux entreprises).

### **Priorité 8**

La Direction régionale ainsi que les bureaux locaux participent à plusieurs initiatives de concertation régionale ou locale, dont, dans le cadre de sa mission, diverses initiatives liées à cette priorité.

Emploi-Québec offre des services aux entreprises de toute taille, de tous les secteurs d'activité, à but lucratif ou non et de toutes les formes juridiques. Elle entend soutenir les entreprises du secteur quant à leurs besoins en matière de gestion des ressources humaines, incluant le développement des compétences de travailleurs et travailleuses (ce qui constitue le champ privilégié d'intervention des services aux entreprises).

### **Priorité 9**

La Direction régionale participe de diverses façons à la réponse à cette priorité. Puisque sa mission est de contribuer, de concert avec les partenaires du marché du travail, à développer l'emploi et la main-d'œuvre et de lutter contre le chômage, dans une perspective de développement économique et social, ses actions et ses investissements répondent directement ou indirectement à cette priorité :

- Utiliser l'information sur le marché du travail afin d'influencer les décisions et les actions des entreprises et des intervenants internes et externes;
- Investir les budgets d'intervention alloués à la région, en tenant compte de la rareté de main-d'œuvre actuelle et anticipée, et ce, afin de maximiser l'utilisation des mesures les plus efficaces et de combler les écarts de compétences quantitatifs et qualitatifs constatés.

### **Priorité 10**

Emploi-Québec offre des services aux entreprises de toute taille, de tous les secteurs d'activité, à but lucratif ou non et de toutes les formes juridiques :

- Fournir de l'aide sous forme d'encadrement, de conseils techniques et de soutien financier aux personnes admissibles, qui créent ou développent une entreprise ou encore qui deviennent travailleurs autonomes;
- Soutenir les entreprises du secteur quant à leurs besoins en matière de gestion des ressources humaines, incluant le développement des compétences de travailleurs et travailleuses (ce qui constitue le champ privilégié d'intervention des services aux entreprises).



### **Priorité 11**

Bien qu'elle ne soit pas directement liée à la mission du Ministère, cette priorité s'inscrit comme un moyen supplémentaire de soutenir les entreprises pour un accès à une main-d'œuvre de qualité et en nombre suffisant :

- Accueillir les ressources du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et développer un partenariat d'intervention;
- Diffuser les besoins de main-d'œuvre existants;
- Sensibiliser les employeurs à l'importance d'embaucher des personnes issues des groupes sous-représentés sur le marché du travail, notamment la main-d'œuvre féminine et les soutenir;
- Collaborer aux initiatives régionales ou locales relatives à l'attraction et à la rétention de nouveaux arrivants et de nouvelles arrivantes, dont les personnes immigrantes;
- S'associer à l'initiative Québec-France pour l'emploi;
- S'associer aux projets qui pourraient être financés dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions, administré par la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches.

### **Priorité 12**

La Direction régionale ainsi que les bureaux locaux participent à plusieurs initiatives de concertation régionale ou locale, dont, dans le cadre de leur mission, diverses initiatives liées à cette priorité.

Emploi-Québec offre des services aux entreprises de toute taille, de tous les secteurs d'activité, à but lucratif ou non et de toutes les formes juridiques. Elle entend soutenir les entreprises, lorsque leurs besoins sont liés à cette priorité, en matière de gestion des ressources humaines, incluant le développement des compétences de travailleurs et travailleuses (ce qui constitue le champ privilégié d'intervention des services aux entreprises).

### **Priorité 13**

Le Ministère est responsable du versement de l'aide financière de dernier recours conformément aux cadres législatif et réglementaire. Cependant, le travail constitue le meilleur moyen de lutter contre la pauvreté et les actions que la Direction régionale entend prioriser vont en ce sens.

La Direction régionale ainsi que les centres locaux d'emploi sont partenaires dans différentes initiatives locales et régionales touchant divers aspects de la lutte à la pauvreté :

- S'associer aux initiatives qui seront éventuellement financées dans le cadre des Alliances pour la solidarité et qui seront dévoilées au cours de l'année 2018;
- Verser l'aide financière de dernier recours conformément aux cadres législatif et réglementaire;
- S'associer aux projets relatifs à la lutte contre la pauvreté qui pourraient être financés dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions, administré par la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches;
- Poursuivre le financement d'actions permettant d'offrir de l'aide et de l'accompagnement social aux prestataires d'une aide financière de dernier recours qui ne sont pas en mesure d'entreprendre à court terme une démarche vers l'emploi;
- Explorer les possibilités, afin de développer des corridors de services avec des partenaires pour faciliter la prise en compte des divers aspects nuisant à la pleine intégration sociale de la clientèle.

## SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

### L'offre de service

Présence en région :

- Parc national de Frontenac

### Les réponses particulières aux priorités de la région de la Chaudière-Appalaches

#### Priorité 4

Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles

La Sépaq a notamment comme orientations :

- D'assurer la conservation du patrimoine naturel et culturel :
  - En maintenant la santé des écosystèmes des parcs nationaux;
  - En augmentant la concertation avec les acteurs des zones périphériques, notamment par la tenue de rencontres de concertation;
  - Par un accroissement de la protection des réserves fauniques;
  - En réinvestissant de manière optimale dans l'entretien des actifs de la Sépaq et dans la pérennité du patrimoine naturel et culturel. 2 % de la valeur des actifs seront réinvestis annuellement dans le maintien d'actifs.
- D'accroître son leadership en matière de développement durable :
  - En déployant un plan de réduction de l'empreinte environnementale;
  - En établissant des relations durables et mutuellement avantageuses avec les communautés autochtones;
  - En promouvant les réalisations, le savoir-faire et l'expertise scientifique de la Sépaq ainsi que les retombées économiques qu'elle génère.

#### Priorité 6

Faire du tourisme un moteur économique de développement des communautés en Chaudière-Appalaches.

La Sépaq a notamment comme orientations :

- De faire vivre une expérience client distinctive :
  - En scénarisant l'expérience client par des parcours clients scénarisés;
  - En bonifiant l'offre d'expériences selon les segments de clientèle.
- De développer un lien personnalisé avec ses clients en développant un programme de reconnaissance et de fidélisation de la clientèle.

#### Priorité 9

Soutenir les entreprises dans leur accès à une main-d'œuvre de qualité et en nombre suffisant pour combler les besoins du marché du travail.

**Priorité 11**

Accentuer les initiatives d'attraction, d'intégration et de rétention des nouveaux arrivants, incluant les personnes immigrantes.

La Sépaq a notamment comme orientation de favoriser le développement et la mobilisation de ses employés :

- En implantant un programme de développement du leadership;
- En déployant un plan d'engagement interne ayant comme objectif au taux de rétention des nouveaux employés réguliers de 80 % après deux ans;
- En optimisant les programmes d'accueil et d'intégration des nouveaux employés; et
- En déployant l'offre globale de formation de manière à mieux représenter la nouvelle vision de la Sépaq. Deux nouveaux programmes par année.

## SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

### L'offre de service

La Société d'habitation du Québec (SHQ) a pour mission de répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable.

Les actions de la SHQ touchent les ménages, le parc immobilier, l'organisation spatiale des collectivités, le développement de l'habitat et les différents acteurs du milieu de l'habitation. L'intervention de la SHQ s'appuie sur une diversité de moyens pour assurer une réponse adéquate aux besoins de plus en plus variés des citoyens et des régions du Québec.

Le modèle actuel de prestation de services aux citoyens de la SHQ s'appuie sur un réseau bien établi de mandataires déployé sur l'ensemble du territoire. Les mandataires offrent les services de proximité aux citoyens avec le soutien et l'encadrement de la SHQ et sont liés par des ententes de gestion ou par la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8). Les villes et les municipalités régionales de comté sont également des partenaires dans les programmes d'amélioration de l'habitat.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de la Chaudière-Appalaches

#### Priorité 12

Favoriser des milieux de vie attractifs et dynamiques où les citoyens peuvent s'épanouir

#### Priorité 13

Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Afin de soutenir la rétention des résidents et les initiatives touchant les déterminants sociaux de la santé, la SHQ entend :

- Évaluer la possibilité de mettre en œuvre une ou des interventions pour répondre aux enjeux ciblés par la région de Chaudière-Appalaches.

## MISE EN ŒUVRE ET REDDITION DE COMPTES

Chaque ministère et organisme est responsable de la mise en œuvre des actions inscrites au Plan. Cela étant, un travail de suivi relatif à cette mise en œuvre sera fait par la conférence administrative régionale (CAR) auprès des élus de la région.

Rappelons que la CAR, qui est présidée par la directrice ou le directeur régional du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, a pour mandat de favoriser la concertation entre les ministères et organismes du gouvernement et la cohérence de leur action à l'échelle de la région, particulièrement en matière d'occupation et de vitalité des territoires. À ce titre, la CAR effectuera un travail additionnel.

Ainsi, à l'intérieur de la marge de manœuvre propre à chaque gestionnaire en faisant partie, la CAR pourra déterminer, en collaboration avec les élus de la région, des actions complémentaires à celles prévues au présent plan. Il revient à chaque CAR de fixer un mécanisme par lequel cette collaboration sera établie.

La CAR constitue donc, plus que jamais, un moyen stratégique de mobilisation et de collaboration de l'appareil gouvernemental en région.

Par ailleurs, toute personne ou tout organisme intéressé à suivre l'évolution de l'occupation et de la vitalité des territoires peut consulter les indicateurs tenus à jour à cette fin sur le site Web de la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec. Ils sont accessibles à partir de l'adresse suivante :

[www.mamot.gouv.qc.ca/ovt/indicateurs](http://www.mamot.gouv.qc.ca/ovt/indicateurs)

En matière de reddition de comptes, comme le précise la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3), les ministères et organismes auront à faire le point sur les actions prévues et entreprises dans leur rapport annuel de gestion.

De plus, un bilan de la mise en œuvre de l'occupation et de la vitalité des territoires sera publié chaque année. Ce bilan rassemblera l'information provenant de diverses sources tels les rapports annuels de gestion des ministères et organismes, les CAR, les indicateurs et toute étude complémentaire menée en matière d'occupation et de vitalité des territoires.

## CONCLUSION

La publication du Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020 constitue un autre jalon du chantier de décentralisation amorcé en 2014, chantier en vertu duquel les municipalités se sont vues reconnues comme des gouvernements de proximité et le gouvernement du Québec s'est placé au service des régions.

Avec le Plan gouvernemental, les ministères et organismes prévoient mettre en œuvre au cours des deux prochaines années plusieurs actions en vue de répondre aux priorités de la région de la Chaudière-Appalaches. Ils auront également à en rendre compte.

Parallèlement, les élus de la région appuieront financièrement des projets de développement en lien avec ces mêmes priorités grâce au Fonds d'appui au rayonnement des régions. Ce fonds bénéficiera, à l'échelle du Québec, d'une enveloppe de 45 millions de dollars en 2018-2019 et de 60 millions de dollars en 2019-2020.

Finalement, les élus de la région de la Chaudière-Appalaches auront la possibilité de revoir leurs priorités en 2019, pavant la voie à une nouvelle édition du plan gouvernemental dès 2020.

Pour en connaître davantage sur l'occupation et la vitalité des territoires, visitez le site Web du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à l'adresse suivante :

[www.mamot.gouv.qc.ca/ovt](http://www.mamot.gouv.qc.ca/ovt)

## ANNEXE

### SYNTHÈSE DE LA RÉPARTITION DES RÉPONSES PROPOSÉES PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES SELON LES PRIORITÉS DE LA RÉGION

	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9	P10	P11	P12	P13	Autre <sup>2</sup>
CSPQ <sup>1</sup>														
HQ														X
IQ		X	X							X				
MCC	X						X	X				X		
MF												X		
MJQ													X	
MSSS												X	X	X
MSP									X				X	
MAPAQ		X												
MESI										X				
MEES						X			X	X				
MERN	X		X	X		X				X		X		
MIDI	X								X		X			
MAMOT	X											X		
MFFP			X	X										
MTMDET					X	X								X
MCE											X			
MDDELCC		X	X	X		X				X				
MTO						X	X			X				
MTESS	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Sépaq				X		X			X		X			
SHQ												X	X	

<sup>1</sup> Certains ministères et organismes ne présentent pas d'actions directement en lien avec les priorités de la région, mais proposent tout de même une offre de service s'adressant à celle-ci.

<sup>2</sup> Certains ministères et organismes proposent à la région des actions qui ne sont pas reliées à des priorités. Ces actions sont répertoriées dans la catégorie « autre ».









Axel R-D 2016

